

magne, nous constatons que les méthodes de Staline à l'égard des pays voisins ne diffèrent pas de celles de Hitler. Et, depuis, le même jeu continue.

Le 30 juillet 1941, la Russie faisait un nouveau traité avec la Pologne, l'assurant que les bornes de son territoire seraient rétablies. Ce traité a subi, depuis, le même sort que les autres. J'y reviendrai plus tard.

Voilà une liste de traités non respectés par, la Russie, en particulier, l'une des cinq grandes puissances signataires de la Charte de San-Francisco.

Que dire maintenant des déclarations solennelles portant la signature des chefs d'Etat et comportant les assurances de sécurité et de liberté envers les petits pays qui combattaient avec les alliés?

Je me contenterai de référer seulement à la Charte de l'Atlantique, en date du 14 août 1941, signée par MM. Roosevelt et Churchill. L'article 2 se lit comme suit:

Ils (MM. Roosevelt et Churchill) ne veulent aucune modification territoriale qui ne s'accorde avec la volonté librement exprimée des peuples intéressés.

Et l'article 3:

Ils respectent le droit de tous les peuples à choisir le régime politique sous lequel ces derniers vivront et ils désirent voir rétablir la souveraineté et l'autonomie de ceux qui en ont été privés par la violence.

Par un pacte signé à Washington le 1er janvier 1942, la Russie a fait siennes ces déclarations en adhérant à la charte de l'Atlantique.

Belles déclarations, mais quelle différence entre les déclarations et les actes!

Eh bien! quel est actuellement le sort de la Pologne?

Après avoir été amputée de la moitié de son territoire au profit de la Russie, elle reste sous la domination politique et économique de la puissance soviétique. C'est le régime de la terreur et de l'esclavage qui règne dans ce pays.

Triste sort pour un peuple qui a sacrifié des millions de vies humaines pour la défense de son territoire, de sa liberté, de son indépendance; qui a lutté sans interruption pendant six ans, sur tous les champs de bataille, en France, en Angleterre, en Afrique, en Italie et qui se voit abandonné par ceux qui avaient pris l'engagement formel de défendre son territoire et de rétablir sa situation politique.

Quel est le sort des autres pays voisins de la Russie? Elle exerce un contrôle politique et économique sur eux. La Finlande, les pays baltes, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Hongrie, l'Autriche, la Bulgarie, la Yougoslavie sont sous sa tutelle. Et

[M. Raymond.]

la misère qui règne présentement dans la plupart de ces pays offre un beau champ d'action pour les propagandistes du communisme.

Ses ambitions ne s'arrêtent pas là. Elle a des vues sur les Dardanelles, sur les puits de pétrole de l'Iran et de l'Irak, etc. Où s'arrêtera-t-elle?

Je ne désire pas prolonger ce sombre tableau. J'ai voulu donner des faits pour démontrer qu'il fallait être sur nos gardes quant aux déclarations de certains pays et ne pas accepter comme argent comptant des promesses douteuses.

Aussi, ma confiance pour l'avenir ne réside pas tant dans les déclarations ou engagements des peuples que dans la nécessité d'éviter des guerres qui se sont avérées ruineuses même pour les vainqueurs.

Quoi qu'il en soit, il reste qu'actuellement, malgré le bel énoncé de principes que contient la charte, la Russie, pour une, se trouve investie d'un pouvoir au Conseil de Sécurité qui pourrait faire échec aux buts que nous voulons atteindre. Est-ce une raison suffisante pour le Canada de refuser de faire partie de cette nouvelle Société des Nations? Voilà la question pratique qui se pose en ce moment.

En présence du désordre actuel dans le monde, causé par la guerre, n'y a-t-il pas lieu de faire une tentative d'organisation pour prévenir d'autres guerres, comptant que l'expérience de celle-ci aura enseigné à certaines nations que les guerres ne payent pas même celles qui les gagnent; et qu'une autre guerre avec les nouveaux moyens de destruction découverte serait fatale? Je crois que oui. Et, en dépit des imperfections que la Charte des Nations Unies comporte, à cause de ce qu'elle contient de bon, je crois préférable de l'accepter comme un moindre mal...

Des VOIX: Très bien!

M. RAYMOND: ...dans l'espoir de l'améliorer, quitte à en sortir si nous ne réussissons pas.

La conférence de San-Francisco a déjà apporté certaines modifications aux propositions de Dumbarton Oaks, grâce à la présence d'un grand nombre d'Etats, petits et moyens. Cela devrait être un encouragement à continuer la bataille pour obtenir d'autres amendements, notamment la disparition du droit de veto.

Il faudrait aussi définir le mot agression pour éviter toute équivoque; il faudrait démocratiser davantage l'institution et y faire admettre au plus tôt les pays neutres qui en ont été écartés.

Je désire donner brièvement les raisons qui motivent mon attitude.